

**Intervention de M. Ghislain D'hoop,
Ambassadeur et Représentant permanent de la Belgique auprès de
l'Organisation des Nations Unies à Vienne,
à l'occasion de la 58^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique
du Comité des Nations Unies pour les Utilisations pacifiques
de l'Espace extra-atmosphérique**

Point 3 de l'ordre du jour (Débat général)
semaine du 19 au 23 avril

Madame la Présidente,

La Délégation de la Belgique souhaite avant toute chose vous remercier, ainsi que la Directrice du Bureau des Nations Unies pour les Affaires spatiales et ses collaboratrices et collaborateurs, pour l'organisation de cette session du Sous-Comité scientifique et technique de l'UNCOPUOS, compte tenu des circonstances et des conditions très difficiles que nous connaissons, aujourd'hui, dans le monde entier. Nous pensons que la poursuite du travail au sein des organes internationaux, tels que l'UNCOPUOS, est une priorité au regard des nombreuses problématiques qui se posent à nous.

Madame la Présidente,

L'ordre du jour de cette 58^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique, dont les séances de travail se tiendront en format hybride, est riche et varié: il couvre une diversité de questions ayant trait aux activités spatiales de différentes natures. Certaines de ces questions se posent en termes de préoccupations et de défis à relever pour l'avenir, d'autres sont formulées en termes d'opportunités à saisir pour faire de l'espace un outil au service du développement durable d'un point de vue sociétal, économique et écologique.

Parmi tous ces points importants, la Belgique a orienté sa contribution aux travaux du Sous-Comité afin de participer activement à la thématique de Viabilité à Long Terme des Activités spatiales, par le biais d'un document CRP qui vous sera présenté sous le point ad hoc de l'ordre du jour. Cette thématique mobilise le Sous-Comité depuis plus d'une dizaine d'années maintenant. Le travail mené a abouti, en 2019, à l'adoption d'un ensemble de lignes de directrices qui doivent servir de référence à l'ensemble des acteurs, gouvernementaux et non-gouvernementaux, dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace. Cet accomplissement, dont la Belgique se réjouit, ne doit pas faire oublier que ces lignes directrices doivent être mises en œuvre de manière effective et, si possible, uniforme. Nous voyons cette mise en œuvre comme le nouveau défi à relever par le Sous-Comité. A cet égard, la Belgique soutient le document CRP présenté par la France et le Canada et entretemps soutenu par d'autres Etats membres, lequel propose une méthode et un plan de travail concrets pour la mise en œuvre des lignes directrices. La Belgique espère vivement qu'un accord pourra être trouvé quant à la composition du bureau du nouveau groupe de travail dédié à cette

thématique. Il serait regrettable que des questions de procédure entravent la mise en place du groupe de travail. Le Belgique espère qu'une solution sera trouvée dès cette session afin de permettre la reprise des discussions sur le fond du sujet.

Madame la Présidente,

Nous souhaitons également nous faire l'écho d'une préoccupation dont l'UNCOPUOS sera invité vraisemblablement à se saisir: celle de la préservation du ciel astronomique. La multiplication des objets en orbite pose la question, non seulement du partage des ressources orbitales et de l'utilisation de l'espace au regard des principes du droit international, mais également des interférences causées à d'autres types d'activités, dont celles d'observation de l'espace depuis la surface terrestre. Les études menées par certaines organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, doivent alimenter une réflexion au sein de l'UNCOPUOS sur cette problématique.

Madame la Présidente,

Je vous assure de la pleine disponibilité de ma Délégation pour faire de cette session un peu spéciale du Sous-Comité une occasion fructueuse de poursuivre notre travail.

Je vous remercie.